Tél : 02 31 32 55 50
Fax : 02 31 31 67 60
Email : syndicatdelatouques@orange.fr

30, route de Falaise - 14100 SAINT-DESIR

www.smbvt.fr

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 24 FEVRIER 2020 ET DU 03 MARS 2020 SALLE DE REUNION – MAIRIE DE LE MESNIL-GUILLAUME

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre février à dix-huit heure trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Touques, s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie de LE MESNIL-GUILLAUME, sur la convocation de son Président.

Date de séance : 24/02/2020

Date de convocation : 18/02/2020

Nombre de délégués : 46
Ayant pris part au vote : 00
Procuration : 00

Présents : 21
Absents excusés : 07
Absents : 18

Secrétaire de séance :
Mme Isabelle LEROY

Présents (21) : Bernard CHAMPION, Christian DE MENEVAL, Alain DUTOT, Françoise HIEAUX représentée par Jean-Louis SISSAU, Joël HUREL représenté par Jean-Luc DELABARRE, Eric JEHENNE, Didier LALLIER, Isabelle LEROY, Colette MALHERBE représentée par Sylvie CARILLET, Alain MIGNOT, Martial MOLLET, Denis NOYEAU, Denis POUTEAU, Yves DESHAYES, David POTTIER, Gérard ROUSSELIN, Christophe BIGNON, François ROUMIER, Guy WILLOT, Jean-Pierre CAPON, Jacques ENOS.

Absents excusés (07) : Philippe SOETAERT, Jean-Claude CALUS, Léa VERSAVEL, Guillaume CAPARD, Régine CURZYDLO, Rémi BUNEL, Daniel COTREL-LASSAUSSAYE.

Absents (18) : Marc AUNAY, Guy GERVAIS, Françoise BRETON, Georges PIEL, Pierre AUBIN, Michel CHEVALIER, Henri LUQUET, Jacques MARIE, François PEDRONO, Chantal SENECAL, Catherine VINCENT, Pierre AVOYNE, Hubert COURSEAUX, Jean DUTACQ, Eric HUET, Michel VERGER, Christine VILLOTTE, André ALLAIN.

Pouvoir (00) :

Etaient également présents : Cédric GAHERY (technicien de rivières), Héloïse GORNARD (technicienne de rivières), Fabien MARIE (chargé de mission), Tiphaine MORIN (secrétaire), et M. Gilbert LE GUEN (trésorier à la trésorerie Lisieux Intercom).

Le quorum n'ayant pas été atteint, la séance a été ajournée et une seconde séance a été programmée le mardi 03 mars 2020 à 18h30 à la mairie de Le Mesnil-Guillaume.

L'an deux mil vingt, le trois mars à dix-huit heure trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Touques, s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie de LE MESNIL-GUILLAUME, sur la seconde convocation de son Président.

Date de séance : 03/03/2020

Date de convocation : 25/02/2020

Nombre de délégués : 46
Ayant pris part au vote : 14
Procuration : 01

Présents : 13
Absents excusés : 14
Absents : 19

Secrétaire de séance :
M. Denis POUTEAU

Présents (13) : Bernard CHAMPION, Alain DUTOT représenté par Huguette GRENON, Guy GERVAIS, Françoise HIEAUX, Joël HUREL représenté par Jean-Luc DELABARRE, Eric JEHENNE, Isabelle LEROY, Colette MALHERBE représentée par Sylvie CARILLET, Alain MIGNOT, Denis POUTEAU, Philippe SOETAERT, David POTTIER, Christophe BIGNON.

Absents excusés (14) : Jean-Claude CALUS, Christian DE MENEVAL, Didier LALLIER, Martial MOLLET, Denis NOYEAU, Léa VERSAVEL, Yves DESHAYES, Gérard ROUSSELIN, André ALLAIN, Daniel COTREL-LASSAUSSAYE, ainsi que son suppléant Stanislas PERRIN, François ROUMIER, Guy WILLOT, Jean-Pierre CAPON, Jacques ENOS.

Absents (19) : Marc AUNAY, Françoise BRETON, Georges PIEL, Pierre AUBIN, Guillaume CAPARD, Michel CHEVALIER, Régine CURZYDLO, Henri LUQUET, Jacques MARIE, François PEDRONO, Chantal SENECAL, Catherine VINCENT, Pierre AVOYNE, Hubert COURSEAUX, Jean DUTACQ, Eric HUET, Michel VERGER, Christine VILLOTTE, Rémi BUNEL.

Pouvoir (01) : Yves DESHAYES à David POTTIER.

Etaient également présents : Cédric GAHERY (technicien de rivières), Fabien MARIE (chargé de mission), Tiphaine MORIN (secrétaire).

Monsieur le Président débute la séance à 18h30 en présentant l'ordre du jour.

I. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (25/11/2019 et 13/01/2020),

Aucune remarque n'est formulée, les comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

II. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 (délibération 2020/04),

Bilan du Compte de Gestion 2019 :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	357 972,00	1 211 494,00	1 569 466,00
Titres de recettes émis (b)	266 840,90	451 256,03	718 096,93
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	266 840,90	451 256,03	718 096,93
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	357 972,00	1 211 494,00	1 569 466,00
Mandats émis (f)	206 579,08	522 098,04	728 677,12
Annulations de mandats (g)		67,32	67,32
Dépenses nettes (h = f - g)	206 579,08	522 030,72	728 609,80
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	60 261,82		
(h - d) Déficit		70 774,69	10 512,87

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	-70 180,14		60 261,82		-9 918,32
Fonctionnement	142 934,97	60 409,14	-70 774,69		11 751,14
TOTAL I	72 754,83	60 409,14	-10 512,87		1 832,82
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	72 754,83	60 409,14	-10 512,87		1 832,82

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers,

l'Etat de l'actif, l'Etat du passif, l'Etat des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrits de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019,

I) Statuant l'exécution du budget de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
II) Statuant la comptabilité des valeurs inactives.

LE COMITE SYNDICAL,

DECLARE que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés**.**

III. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (délibération 2020/05),

M. le Président passe la parole à Mme MORIN pour exposer le bilan des dépenses et recettes du Syndicat pour l'année 2019. Le Compte administratif est présenté article par article, les commentaires sont apportés au fur et à mesure de l'exposé.

Fonctionnement / dépenses :

Le chapitre 011 charges à caractère général : 324 352,37 €.

Il s'agit des dépenses courantes dans lesquelles sont inclus plusieurs programmes de travaux (254 685,88 €) et études (31 320€) dont le détail est présenté ci-dessous :

article	Objet de la dépense	BP 2019	CA 2019
615232 Voies et réseaux	**TOTAL**	**862 261**	**254 685,88**
	Intramuros	79 390	**64 742,93**
	Travaux imprévus	10 000	**8 426,55**
	Travaux suite inondations 25 juin 2019	0	**7 830,00**
	Travaux RCE Cirieux anc. fromagerie	388 505	**0**
	Travaux ouvrages diffluence graindin / orbiquet	97 161	**0**
	MO + trvx clôtures abattages diffluence graindin /orbiquet	0	**4 106,40**
	MO travaux Carmel	0	**4 233,60**
	Travaux ouvrage Carmel	100 505	**0**
	Travaux RCE Planche Cabel	12 000,00	**0**
	Travaux RCE St Mélaine	174 700,00	**165 346,40**

article	libellé	Objet de la dépense	BP 2019 (€)	CA 2019 (€)
617	Etudes et recherches	**TOTAL**	**33 708**	**31 320**
		Etude PRO Cirieux Graindorge finalisation	4 800	5888
		Étude RCE Chaumont	28 908	20 748
		MO RCE Carmel	0	9 984

Le chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés : 161 943,65 €. Pour la rémunération du personnel, les charges sociales, indemnités des stagiaires, assurance du personnel, médecine de travail et cotisation au CNAS (Comité national d'Action Sociale).

Le chapitre 65 charges de gestion courante : 25 848,70 € pour les indemnités des élus, cotisations de retraite et frais de missions.

Le chapitre 66 charges financières : 0,00 € pour une prévision de 1 000 €. Crédits prévus pour rembourser les frais de tirage en cas d'utilisation de la ligne de trésorerie.

Le chapitre 67 charges exceptionnelles : 0,00 €

Le chapitre 022 dépenses imprévues : 0,00 €

Le chapitre 042 opérations d'ordre de transfert entre sections : 9 886,00 € pour l'amortissement des biens.

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2019 s'élèvent à **522 030,72 €**.

Fonctionnement / recettes :

Le chapitre 70 produits des services, du domaine et ventes diverses : 3 504,00€ dont 1 527,00 € de redevances d'occupations temporaires sur le Domaine Public Fluvial de la Touques, désormais propriété du syndicat et 1 977 € de location de baux de pêche.

Le chapitre 74 dotations et participations : 441 365,13 €

Cela représente la Dotation Globale de Décentralisation de 10 000 € versée par l'Etat pour la gestion du Domaine Public Fluvial de la Touques ; les subventions perçues du Conseil Départemental 14 (article 74731), pour les travaux Intramuros (30%) 21 699,13 € ; de la Région et du Feader (Fond Européen) (articles 7472 et 7477) pour les postes de techniciens de rivières à hauteur de 72 000 € pour les exercices 2017 et 2018 ; des participations des Communes et Communautés de Communes (article 74758) pour 162 670 € et des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour 174 996 € dont le détail est présenté ci-dessous :

article	libellé	Objet de la recette	BP 2019 (€)	CA 2019 (€)
7478	Subventions AESN	**TOTAL**	**824 636 €**	**174 996**
		Postes de techniciens	83 518	79 646
		Intramuros	21 644	10 512
		Travaux RCE CIRIEUX anc. Fromagerie	388 505	
		travaux RCE Basse CALONNE : St Mélaine	135 238	63 482
		Suppress. ouvrage Martinière à Cordebugle	11 244	11 244
		Travaux RCE diffluence Graindin / Orbiquet	97 161	2 124
		Travaux RCE Carmel	100 505	7 988
		Travaux RCE Planche Cabel	12 000	
		Étude Carmel (solde)	7 988	
		Étude PRO Cirieux (solde)	6 200	
		Étude ouv difflu Graindin / Orbiq (solde)	2 124	
		Étude RCE Chaumont « aumônes »	23 126	

Le chapitre 75 autres produits de gestion courante : 0,43 €. Pour les arrondis du prélèvement à la source.

Le chapitre 77 produits exceptionnels : 329,70 € de prise en charge d'assurance pour le remplacement d'un pare-brise.

Le chapitre 042 opérations d'ordre de transfert entre sections : 40,00 facturés à la Mairie de Beuvillers pour la non-restitution d'une cage de piégeage des ragondins.

Les recettes de fonctionnement pour l'année 2019 s'élèvent à **451 256,03 €.**

Le résultat de l'exercice pour la section de fonctionnement est de **- 70 774,69 €.**

Le résultat reporté est de **82 525,83 €.**

Le résultat de clôture pour la section de fonctionnement est donc de **11 751,14 €.**

Investissement / dépenses :

Le chapitre 21 immobilisation corporelle : 6 478,81 € acquisitions de matériel informatique (2 ordinateurs et 1 photocopieur).

Le chapitre 45 opérations pour compte de tiers : 193 753,80 € de travaux d'entretien et restauration sur la Touques amont 61 pour la poursuite de la tranche n°2.

Le chapitre 040 opération d'ordre de transfert entre section : 6 346,47 €. Il s'agit de l'amortissement des subventions qui s'équilibre avec le chapitre 042 en recettes de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement pour l'année 2019 s'élèvent à **206 579,08 €.**

Investissement / recettes :

Le chapitre 10 dotations, fonds divers et réserves : 60 624,14 €. Dont le FCTVA pour 215 €, correspondant aux dépenses d'investissement de 2017 et 60 409,14 € d'excédents de fonctionnement capitalisés permettant de couvrir le déficit de la section d'investissement.

Le chapitre 45 opération pour compte de tiers : 196 330,76 € de subventions et participations de la Région, de l'AESN et des riverains pour les travaux du programme de restauration et d'entretien de la Touques et de ses affluents dans le département de l'Orne pour 171 198,76 € et 25 132,00 € pour le programme Planche Cabel.

Le chapitre 040 opération d'ordre de transfert entre sections : 9 886,00€. Il s'agit de l'amortissement des biens que le Syndicat possède. Il est en équilibre avec le chapitre 042 de la section des dépenses de fonctionnement.

Les recettes d'investissement pour l'année 2019 s'élèvent à **266 840,90 €.**

Le résultat de l'exercice pour la section d'investissement est de **60 261,82 €.**

Le résultat reporté est de **- 70 180,14 €.**

Le résultat de clôture de la section d'investissement est donc de **- 9 918,32 €.**

SECTIONS	BP 2019	CA 2019	Solde
Fonctionnement	D : 1 211 494 € R : 1 211 494 €	D : 522 030,72 € R : 451 256,03 €	déficit 2019 -70 774,69 € Excédent antérieur + 82 525,83 € Report BP 2020 = + 11 751,14 €
Investissement	D : 357 972 € R : 357 972 €	D : 206 579,08 € R : 266 840,90 €	excédent 2019 + 60 261,82 € déficit antérieur - 70 180,14 € Report BP 2020 = - 9 918,32 €

Solde SMBVT 2019 = 11 751,14 – 9 918,32	**=**	**1 832,82 €**
Total des restes à réaliser (56 710 – 25 494)	**=**	**31 216,00 €**
Solde SMBVT 2019 (avec restes à réaliser)	**=**	**33 048,82 €**

La Présentation étant terminée, M. le Président se retire et charge M. David POTTIER, 1er Vice-président, de présenter la délibération et faire voter le compte administratif 2019.

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de son Président, Alain MIGNOT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		82 525,83	70 180,14		70 180,14	82 525,83
Opérations de l'exercice	522 030,72	451 256,03	206 579,08	266 840,90	728 609,80	718 096,93
TOTAUX	522 030,72	533 781,86	276 759,22	266 840,90	798 789,94	800 622,76
Résultats de clôture		11 751,14	9 918,32			1 832,82
Restes à réaliser			25 494,00	56 710,00	25 494,00	56 710,00
TOTAUX CUMULES	522 030,72	533 781,86	302 253,22	323 550,90	824 283,94	857 332,76
RESULTATS DEFINITIFS		11 751,14		21 297,68		33 048,82

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés**.**

IV. VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS (délibération 2020/06),

Le Comité Syndical réuni sous la Présidence de Alain MIGNOT,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par le Président, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice et considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter	**11 751,14 €**
Résultat de l'exercice : Recettes – Dépenses : (451 256,03 – 522 030,72)	- 70 774,69 €
Excédent de Fonctionnement antérieur reporté	82 525,83 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	**-9 918,32 €**
Résultat de l'exercice : Recettes – Dépenses (266 840,90 – 206 579,08)	60 261,82 €
déficit antérieur d'Investissement reporté	- 70 180,14 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice ; rec – dép (56 710 -25 494)	31 216,00 €
Excédent de financement de la section d'investissement	**21 297,68 €**

Affectations des résultats au BP 2020 comme suit :

Fonctionnement / **R**ecettes : **002** résultat positif (+) reporté	**11 751,14 €**
Investissement / **D**épenses : **001** résultat négatif (-) reporté	**9 918,32 €**
Investissement / **R**ecettes : **1068** excédent de fonct. Capitalisé	**0,00 €**

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés**.**

V. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 (délibération 2020/07),

Fonctionnement /dépenses :

Le chapitre 011 charges à caractère général : 892 317,00 € ;

En plus des charges courantes, ce chapitre comporte une ligne de 781 839 € pour les travaux (article 615232 Réseaux) et une ligne de 61 322 € pour les frais d'études (article 617 études et recherche), dont le détail est présenté ci-dessous :

Programme	BP 2020 € TTC	Financements AESN / SMBVT / CD 14-61 / CRBN
61523 (voies résx)	**747 457€**	
Intramuros	81 606,46 € 38 691,61 € coût SMBVT (+ 12 526 €)	38 691,61 € 47% 20 116,58 € 25 % 22 798,27 € 28 %
Travaux RCE Cirieux ancienne fromag. + MO	388 505 €	100 % 388 505 €
Trvx ouvrages Difflu. Graindin /Orbiq	97 161 €	100 % 97 161 €
MO + tvx clôt. abattg Difflu. Graindin /Orbiqt	41 197,60 €	80 % 36 244 € 4 953,60 €
Trvx ouvrage Carmel Lisieux + MO	134 987 €	AESN 60 % 84 288 € CRBN 20 % 29 350 € 20% LISIEUX
Travaux RCE St Mélaine	4 000 €	80 % 106 903 €
Travaux RCE Moulin Belleau à NDC	50 000 €	80% AESN + reste à ch CD 14
Travaux RCE Moulin de la Scierie à Bonneville la Louvet	150 000 €	80% AESN + participation riverain + SMBVT 15 000 €

Programme	P 2020 € TTC	Financements
617 (frais d'étude)	**61 322 €**	**AESN / SMBVT**
Etude PRO CIRIEUX anc. From + MO	4 212 €	100% aesn
Etude RCE Chaumont	8 160 €	80 % aesn 23 127 € 5 781 €
MO + étude RCE Carmel	0€	
Etude RCE pépinière Saint-Désir	28 950 €	80 % aesn 23 160 € 5 790 €
Etude Renat Bourgel	Estimatif 20 000 €	80 % AESN

Le chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés : 202 790,00 € pour les rémunérations et charges sociales des agents,

Le chapitre 65 charges de gestion courante : 33 902,00 €. Il s'agit des indemnités des élus, frais de missions et cotisations aux caisses de retraite.

Le chapitre 66 charges financières : 1 000 €. Crédits inscrits pour rembourser des tirages si le SMBVT utilise la ligne de trésorerie, ce qui a été le cas en ce début d'année.

Le chapitre 67 charges exceptionnelles : 1 900 €.

Le chapitre 022 dépenses imprévus : 10 000 € inscrits en prévision de décisions modificatives à effectuer sur simple certificat administratif du Président et non par une délibération du Comité Syndical.

Le chapitre 023 virement à la section d'investissement : 36 832,00 € pour équilibrer la section d'investissement.

Le chapitre 042 opérations d'ordre de transfert entre sections : 12 046,00 €. Amortissement des biens.

Les propositions de dépenses de fonctionnement pour l'année 2020 s'élèvent à **1 190 787 €.**

Fonctionnement / recettes :

Le chapitre 70 produits des services, du domaine et ventes diverses : 3 504,00 €.

Le syndicat étant propriétaire depuis le 1er janvier 2018 du Domaine Public Fluvial (DPF) de la Touques, il reçoit des recettes liées à cette rétrocession de l'Etat :

- Redevances d'occupation du domaine public (70323) : 1 527 €.
- Locations de droits de chasse et de pêche (7035) : 1 977 €.

Le chapitre 74 dotations et participations : 1 169 184,00 €.

10 000 € de dotation globale de décentralisation (7461) pour le DPF de la Touques ;

46 081 € de subvention de la Région (article7472) dont 16 731 € pour le financement des postes de techniciens de rivières / chargé de missions année 2019 et 29 350 € pour les travaux RCE sur l'ouvrage de diffluence Graindin Orbiquet.

41 223 € pour les travaux intramuros (année 2019 en retard de paiement et année 2020 complète) financés à 30% par les Conseils Départementaux du Calvados et de l'Orne (74731) ;

192 794 € pour les participations des Communes et Communautés de Communes (article 74758) ;

28 489 € de financement européen au titre du FEADER (article7477) pour le financement des postes de techniciens de rivières / chargé de missions de l'année 2019 ;

850 597,00 € de subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie dont le détail est présenté ci-dessous :

article	libellé	Objet de la recette	BP 2020 (€)
7478	Subventions AESN	**TOTAL**	**850 597**
		Postes de techniciens	85 497
		Intramuros	28 872
		Travaux RCE CIRIEUX anc. Fromagerie	388 505
		Étude RCE Basse CALONNE : St Mélaine	106 903
		Travaux RCE diffluence Graindin / Orbiquet	97161
		Travaux RCE Carmel	84 288
		Étude PRO Cirieux (solde)	
		Étude ouv difflu Graindin / Orbiquet (solde)	36 244
		Étude RCE Chaumont « aumônes »	23 127

Le chapitre 75 autres produits de gestion courante : 1,39 € pour les arrondis du prélèvement à la source.

Le chapitre 042 opérations d'ordre de transfert entre sections : 6 346,47 €. Il s'agit de l'amortissement des subventions qui s'équilibre avec le chapitre 040 en dépenses d'investissement.

Le chapitre 002 résultat positif reporté : 11 751,14 €.

Les propositions de recettes de fonctionnement pour l'année 2020 s'élèvent à **1 190 787 €.**

Investissement / dépenses :

Le chapitre 21 immobilisations corporelles : 5 000,00 €.

Dont 2 000 € de matériel informatique et de bureau ; 1 000 € de mobilier ; 2 000 € pour les autres immobilisations.

Le chapitre 23 immobilisations en cours / agencement et aménagement de terrain : 43 538 € dont 5 000 € de crédits en cas d'intervention sur le Domaine Public Fluvial de la Touques et 38 538 € pour l'achat (10 000 €) d'une parcelle de terrain à St Désir pour les travaux (28 538 €) de RCE sur le Cirieux sur le site de l'ancienne fromagerie et les travaux d'aménagement de cette parcelle notamment l'installation d'une passerelle.

Le chapitre 020 dépenses imprévues : 5 000,21 € de réserve de crédits.

Le chapitre 45 opérations pour compte de tiers : 225 494 €
Pour le programme de restauration et d'entretien de la Touques amont 61 : 25 494 € de Restes à Réaliser sur la tranche n°2 + 200 000 € de nouveaux crédits pour la tranche n°3.

Le chapitre 040 opération d'ordre de transfert entre section : 6 346,47 €. Il s'agit de l'amortissement des subventions qui s'équilibre avec le chapitre 042 en recettes de fonctionnement.

Le chapitre 001 solde d'exécution négatif reporté : 9 918,32 € correspondant à l'affectation des résultats du compte administratif 2019.

Les propositions de dépenses d'investissement pour l'année 2020 s'élèvent à **295 297 €** (restes à réaliser inclus de 25 494 €).

Investissement / recettes :

Le chapitre 13 subventions d'investissement : 23 736,00 € de l'AESN pour le financement à 80 % de l'achat d'une parcelle à St Désir et les travaux de RCE du Cirieux sur le site de l'ancienne fromagerie.

Le chapitre 10 dotations, fonds divers et réserves : 973,00 €. Il s'agit du FCTVA correspondant aux dépenses d'investissement de 2018.

Le chapitre 45 opération pour compte de tiers : 216 710 € dont 56 710 € de restes à réaliser correspond aux subventions à recevoir :

- 213 951 € pour le programme de restauration et d'entretien de la Touques amont 61 (dont 53 951 € de reste à réaliser) ;
- 2 759 € pour le programme de restauration et d'entretien de la Planche Cabel (inscrits en reste à réaliser) ;

Le chapitre 021 virement de la section de fonctionnement : 36 832,00 € pour équilibrer la section d'investissement.

Le chapitre 040 opérations d'ordre de transfert entre sections : 12 046,00 €. Il s'agit de l'amortissement des biens. Il est en équilibre avec le chapitre 042 de la section des dépenses de fonctionnement.

Les propositions de recettes d'investissement s'élèvent à **295 297 €** (restes à réaliser inclus de 56 710 €).

M. le Président demande à l'assemblée de bien vouloir approuver l'équilibre budgétaire à 295 297 € pour la section d'investissement et à 1 190 787 € pour la section de fonctionnement, soit 1 486 084 € de budget cumulé.

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir entendu la lecture du projet de budget pour l'année 2020 et avoir adopté les divers programmes inscrits en section d'investissement ainsi que les crédits de recettes et de dépenses contenus dans chacun des chapitres de la section de fonctionnement ;

ARRETE, ainsi qu'il suit, le budget principal pour l'exercice 2020,

A – SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses et Recettes équilibrées à 295 297,00 €

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT
Dépenses et Recettes équilibrées à 1 190 787,00 €

VOTE EN CONSEQUENCE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE :
- Pour la section d'Investissement à **295 297,00 €**
- Pour la section de Fonctionnement à **1 190 787,00 €**

et pour l'ensemble du budget à **1 486 084,00 €**

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés**.**

VI. RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE (délibération 2020/08),

Le Comité Syndical propose de délibérer pour autoriser le Président à signer le contrat de renouvellement d'ouverture d'une ligne de trésorerie pour l'année 2020 aux conditions suivantes :

Caractéristiques :
Montant plafonné : 95 000 €
Durée : 12 mois
Taux : Euribor 3 mois moyenné m-1 flooré à 0% + 0,900%
** Pour information, le dernier Euribor 3 mois moyenné du mois était de : -0,3950% en Décembre 2019.* A titre indicatif le taux plancher appliqué ce mois-ci est de 0,90%

Mouvement des fonds :
Mise à disposition : Demande adressée 2 jours ouvrés avant la mise à disposition par e-mail ou par fax. Procédure Crédit d'office.
Remboursement : Demande adressée 2 jours ouvrés avant la date de remboursement par e-mail ou par fax. Procédure débit d'office.
Tirages : Montant minimum de 5 000 €

Facturation :
Date valeur : Jour d'enregistrement de mise à disposition des fonds à J+2
Paiement des intérêts : Facturation trimestrielle à terme échu.
Modalités de décompte : 365 jours
Frais de dossier : 200,00 € facturés à la mise en place de la ligne de trésorerie.
Frais de mise en place de l'ouverture de crédit : 0,20 % l'an facturés à la mise en place de la ligne de trésorerie, soit : 190 €
Commission de non utilisation : Exonération

Le Comité Syndical,

DECIDE de réaliser une ligne de trésorerie de 95 000 € auprès de LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE pour faire face aux besoins momentanés de trésorerie et ainsi faciliter l'exécution budgétaire.

En conséquence de quoi, le Comité Syndical,

AUTORISE le Président à signer la convention à intervenir portant ouverture d'une ligne de trésorerie.

AUTORISE le Président à procéder aux demandes de versement des fonds et aux remboursements selon les conditions de la convention susvisée, sans autre délibération.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège administratif du syndicat.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés**.**

VII. RESILIATION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE SUR LE CIRIEUX – SAINT DESIR - CALVADOS (délibération 2020/09),

Contexte :

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques porte un projet de Restauration de la Continuité Ecologique et de renaturation sur l'ouvrage hydraulique de l'ancienne fromagerie Graindorge, désormais propriété de la société FROMAGERIE DE SAINT DESIR, détenue par le Groupe Lactalis.

Pour ce faire, le SMBVT a mené une consultation publique, dans le cadre d'une procédure adaptée, afin de recruter un Maitre d'Œuvre pour cinq phases techniques distinctes :

- Phase 1 : Etat des lieux des sols et sous sols
- Phase 2 : Projet
- Phase 3 : Autorisation Environnementale
- Phase 4 : Consultation travaux
- Phase 5 : Exécutions, réalisation, suivi et réception des travaux

L'Avis d'Appel publique à concurrence a été publié au BOAMP en date du 12/06/2017 (avis N°17-81607). La consultation s'est déroulée depuis cette date jusqu'au 10 juillet 2017 à 9h00.

Lors de sa réunion en date du 24/07/2017, la Commission d'Appel d'Offre a décidé d'attribuer le marché au groupement IXSANE / THEOREMS, dont le mandataire est la société IXSANE, 11 Rue de l'Harmonie 59 493 VILLENEUVE d'ASCQ.

Le marché a été notifié en date du 14/09/2017.

Points de blocage :

Durant l'ensemble de l'exécution de la mission de maitrise d'œuvre le SMBVT a rencontré des difficultés avec le prestataire. Aujourd'hui, le SMBVT considère :

- Des manquements de la part du groupement IXSANE / THEOREMS, dont le mandataire est la société IXSANE, en termes d'accompagnement, et de maitrise technique et rédactionnelle.
- Un manque de précision technique qui se situe notamment dans l'incapacité du prestataire à fournir des éléments aussi capitaux que simples (débit, coefficient de rugosité, méthode de calcul…) dans la conduite d'un projet en cours d'eau, alors que des documents supposément basés sur ces éléments avaient déjà été édités par le groupement.
- Qu'une partie du groupement ne travaille plus sur le projet, partie supposée avoir en majorité à sa charge l'exécution de la phase n°5 du marché.
- Qu'il a souffert de pertes de temps et d'argent importantes dans ce dossier, pertes qui ne sauraient perdurer.
- Que, bien que le prestataire présente des prestations effectuées comme non prévues au marché, celles-ci étaient, soit effectivement prévues au marché, soit non demandées.

Solution proposée par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques :

Les difficultés rencontrées avec le prestataire ne devant plus constituer un frein dans l'avancement du dossier, le SMBVT propose de mettre un terme, à l'amiable, à sa collaboration avec le groupement IXSANE / THEOREMS, dont le mandataire est la société IXSANE, et de ne pas engager avec lui la phase 5 du marché.

Pour ce faire, il propose l'établissement d'un protocole transactionnel entre les deux parties visant à mettre un terme au marché, à l'amiable, dans lequel chacune des parties accepte des concessions réciproques, dans un souci de gain de temps et d'argent, pour les deux structures.

En contre partie de cet accord transactionnel, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques s'engage à :

- Solder les phases 2 et 4 engagées entre les parties.
- Ne pas revenir sur les prestations non réalisées et ne pas demander leur exécution, ni leur dédommagement. Ceci est acté de manière définitive et sans recours contentieux présents ou futurs contre le groupement IXSANE / THEOREMS, dont le mandataire est la société IXSANE, auprès de toutes juridictions au titre de tous les différends résultants directement ou indirectement de la contestation née initialement entre les parties et à renoncer à tous surplus de réclamation à l'encontre du groupement portant sur les mêmes faits, la même période et ayant le même objet.

En contrepartie de cet accord, le groupement IXSANE / THEOREMS, dont le mandataire est la société IXSANE s'engage à :

- Accepter le solde des phases 2 et 4 engagées entre les parties.
- Accepter le non engagement de la phase n°5.
- Accepter le terme de la collaboration et la résiliation du marché, de manière définitive et sans recours contentieux présents ou futurs contre le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques auprès de toutes juridictions au titre de tous les différends résultant directement ou indirectement de la contestation née initialement entre les parties et à renoncer à tous surplus de réclamation à l'encontre du Syndicat Mixte du Bassin versant de la Touques portant sur les mêmes faits, la même période et ayant le même objet.

Considérant la nécessité que les difficultés rencontrées avec le prestataire ne doivent plus constituer un frein dans l'avancement du dossier,

Considérant qu'un accord à l'amiable reste la meilleure solution en termes de gain de temps et d'argent, pour les deux structures,

Il est proposé au Comité Syndical de donner pouvoir au Président d'établir un protocole transactionnel entre le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques et le groupement IXSANE / THEOREMS, dont le mandataire est la société IXSANE, visant à mettre un terme au marché, à l'amiable, et à ne pas engager la phase n°5, dans lequel chacune des parties accepte des concessions réciproques, dans un souci de gain de temps et d'argent, pour les deux structures.

Après discussion, le Comité Syndical,

APPROUVE le terme à l'amiable du marché et la proposition d'établissement d'un accord transactionnel entre les deux parties,

AUTORISE le Président à mettre un terme à l'amiable au marché et à formuler ledit accord,

DONNE POUVOIR au Président pour signer ledit accord,

AUTORISE le Président à prendre les mesures et actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés**.**

VIII. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. MIGNOT demande s'il y a des remarques ou autres questions. Toutes les questions étant épuisées, il remercie les participants et clôture la séance à 19h40.

Le Président,
Alain MIGNOT